

## LES ACTIVITES TECHNOLOGIQUES EN STSS : Quelques éléments de réflexions

### **1. Quelles sont les pratiques actuelles (avant rénovation) en TD et en TP ?**

Généralement, la mise en œuvre d'une séance de travaux dirigés ou pratiques suit les points suivants :

*en « amont » de la séance :*

- Choix d'un aspect à traiter qui permet de compléter, approfondir, illustrer, étendre, introduire, conclure le cours ou un point de ce dernier ;
- Détermination des objectifs à atteindre ;
- Identification des outils qui permettent d'atteindre l'objectif (article de presse, séquences audios, vidéos, outils méthodologiques ... ) ;
- Formulation des consignes ;
- Définition de la ou les mise(s) en activité ;
- Application des consignes pour déterminer le temps du TD ou du TP.

*pendant la séance :*

- lancement de la séance en précisant le lien avec le cours et la replaçant dans la progression pédagogique ;
- Explications des consignes ainsi que la mise en activité (travail individuel, en groupe, segmentation des tâches ... ) ;
- Laisser un temps de mise au travail des élèves avec un accompagnement de la part de l'enseignant :
  - susciter le questionnement (émergence, renforcement, précisions ...)
  - guider, aider, orienter et valoriser les propositions et travaux
  - faire objectiver, dégager les priorités et construire un projet
  - proposer, suggérer des éléments d'autoévaluation
  - animer et encadrer
  - aider à l'élaboration des réflexions et des productions
  - apporter des pistes de remédiation ...
- Mise en commun à partir des rapporteurs de groupes ou bien l'expression de chacun

### **2. Qu'apporte la rénovation du baccalauréat sur les modalités d'enseignement en STSS ?**

#### **1. Extraits du BO du 09/02/2012 (programme de sciences et techniques sanitaires et sociales)**

##### **Objectifs**

L'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales se construit autour d'une approche systémique permettant aux bacheliers de la série sciences et technologies de la santé et du social d'analyser, dans leur complexité, des situations d'actualité sanitaire ou sociale et d'en comprendre les enjeux.

L'identification et l'analyse des besoins de santé et de bien-être social exprimés par les individus et les groupes sociaux permettent de comprendre les dispositifs et les institutions, les raisons de leur création et des choix de leurs missions, leur fonctionnement et leurs perspectives d'évolution.

Cet enseignement vise à développer les compétences et repères culturels nécessaires à une poursuite d'étude dans les champs sanitaire et social.

**Compétences visées** La formation en sciences et techniques sanitaires et sociales, par une approche technologique, permet le développement de compétences transversales, en particulier

l'écoute, le travail en équipe, l'esprit critique, et de compétences spécifiques :

- analyser des faits de société posant des questions sanitaires ou sociales ;
- caractériser l'état de santé et de bien-être social des populations, des groupes sociaux ;
- comprendre la relation entre les demandes en matière de santé et de vie sociale et les réponses politiques et institutionnelles ;
- distinguer les objectifs des politiques de santé publique, de protection sociale, d'action sociale ;
- identifier les organisations mises en place au niveau national et local ;
- identifier les modalités de mise en œuvre de la démarche de projet dans le champ sanitaire et social et ses spécificités ;
- analyser et d'utiliser les méthodes et les outils permettant le recueil de données, la production, la transmission et la protection des informations.

## 2. Démarche technologique et activité technologique

La démarche technologique se retrouve à différents niveaux du système éducatif français allant des classes de primaires à celles de STS et plus particulièrement dans les séries « technologiques ». D'une façon générale et transversale, et quelle que soit la série observée, elle peut donc se définir comme « **la conception, l'utilisation et l'amélioration d'outils, de techniques et de méthodes d'un domaine donné** ».

En s'attardant sur l'étymologie du mot « technologie, on s'aperçoit que ce terme, dérivé d'une part, du grec *tékhnē* qui pointe l'idée d'art qui désigne un savoir-faire permettant de reproduire à volonté un résultat donné et du grec *lógos*, qui introduit l'idée d'une pensée, d'une réflexion, associe donc activités de réalisation et de réflexion, activités pratiques et intellectuelles. De là se dégagent les deux versants de la technologie que l'on peut l'observer dans la réalité des pratiques sociales :

- Résoudre des problèmes techniques en créant des solutions appropriées qui mettent en œuvre les techniques connues, ou qui les inventent pour l'occasion. C'est le travail de l'artisan, de l'ouvrier, de l'ingénieur ou encore de l'architecte. Cet aspect correspond à la définition et la caractérisation des besoins d'un public donné, puis d'une politique ainsi de dispositifs adaptés.
- Étudier les solutions techniques inventées par l'homme et les usages qu'il en fait. C'est le travail du philosophe, du sociologue, de l'historien ou encore de l'ethnologue (André Leroi-Gourhan, qui a longuement étudié les outils préhistoriques, se disait technologue).

Ces deux points peuvent être globalisés, pour la série ST2S, comme « **la définition et la caractérisation des besoins d'un public donné, puis de la politique ainsi de dispositifs mis en place pour répondre à ces besoins** » et se retrouve dans l'introduction du programme de sciences et techniques sanitaires et sociales :

### Démarche technologique

La démarche technologique en santé et social part du besoin collectif ou individuel en matière de santé ou d'action sociale pour conduire à l'identification de réponses élaborées dans le cadre des politiques. Elle s'appuie sur des questionnements et l'analyse de situations-problèmes relatifs aux faits sanitaires et sociaux qui caractérisent notre société, considérée dans son contexte scientifique, politique et socio-économique.

L'activité technologique consiste à mettre l'élève en situation de mener cette démarche technologique, dans le pôle méthodologique mais aussi dans les pôles thématiques. Elle mobilise méthodes, outils et ressources et prend appui sur l'actualité du champ sanitaire et social. Elle participe à la compréhension des faits sanitaires et sociaux et du fonctionnement des institutions et dispositifs.

Les relations avec les institutions et les dispositifs concernés par la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales s'avèrent utiles pour que les élèves confrontent leurs représentations aux spécificités des secteurs concernés, développent des compétences d'observation et d'analyse. Ces relations peuvent prendre des formes différentes : rencontres avec des professionnels, observations et visites sur le terrain, communication à distance, études de documents techniques mis à disposition par les institutions, suivis d'actions et de projet, etc.

### 3. Objectifs d'une activité technologique en STSS et groupes à effectif réduit

Une activité technologique correspond à un temps pédagogique **d'intégration** qui va permettre aux élèves, par une conception et des mises en activités adaptées dans la séquence ou séance, de créer du lien entre des ressources internes (apports systématiques, connaissances ..) des élèves et des ressources externes fournies et de développer leur capacité à transférer à d'autres situations et donc les compétences associées.

Un travail en groupe à effectif réduit constitue une modalité adaptée pour la mise en place d'une activité technologique qui ne concerne pas ou peu l'acquisition de connaissances absolues.

#### a) Une activité technologique doit permettre :

- aux élèves de travailler individuellement ou en petits groupes (dont le nombre peut être variable lors de la même séance) organisés en îlots ;
- d'accéder à des outils particuliers comme des dictionnaires, des ouvrages ou revues, des ordinateurs (il n'est pas obligatoire d'avoir un poste par élève, un ou deux postes par îlots peuvent suffire) ;
- l'intégration de savoir, savoir-faire et savoir-être ;
- des échanges entre les élèves au sein entre autres, îlots de travail et des mises en commun impliquant souvent des passages à l'oral des élèves.

#### b) Une activité technologique doit être organisée pour permettre de développer et consolider les compétences relatives à :

- la mise en œuvre de méthodes d'analyse, de synthèse, d'argumentation, de rédaction spécifiques du champ sanitaire et social et à leur « **intégration-intériorisation** » ;
- la réalisation d'outils soit liés directement à la méthodologie d'enquête et d'étude soit liés à la présentation de l'information qu'ils ont dû mettre en évidence ;
- l'auto évaluation et inter-évaluation permettant une appréciation positive des travaux ;
- le transfert de savoir, savoir-faire et savoir-être et permettre ainsi de développer un savoir-devenir ainsi que les compétences spécifiques mais aussi transversales.

#### c) Une activité technologique doit permettre :

- un accompagnement des élèves par l'enseignant dans une posture résultant plus d'un « **côte à côte** » que d'un « **face à face** » ;
- les échanges entre les élèves et l'enseignant ;
- les échanges entre élèves d'un même groupe ;
- les échanges entre les groupes ;
- de favoriser l'esprit d'initiative, l'investissement personnel tout en développant le travail en équipe et une cohésion du groupe classe.
- de favoriser le développement d'une autonomie de travail

**d) Une activité technologique doit aboutir à :**

- une meilleure auto-connaissance de l'élève ;
- une plus grande confiance et estime de soi ;
- une maîtrise des compétences spécifiques et transversales évaluées lors des épreuves du baccalauréat et favorisant une poursuite d'étude.

**3. Quels principes d'organisation d'une activité technologique ?**

La déclinaison de ces objectifs peut aboutir aux **principes** suivants qui ne constituent en aucun cas un cadre injonctif, mais une base modulable et des **pistes de travail** pour la mise en place d'activités technologiques :

- avoir, de préférence, en groupe à effectif réduit ;
- avoir situé le niveau de l'activité technologique en fonction de la progression pédagogique de l'année (introduction, débutant, accompli et approfondissement ... par exemple) ;
- avoir identifié les objectifs disciplinaires du programme à travailler avec un objectif complémentaire de préparer à la poursuite d'études ou concours d'entrées à différents concours dans un continuum de formation ;
- avoir gradué les objectifs en fonction des élèves qui forment le groupe à effectif réduit et défini une durée à l'activité technologique ;
- avoir identifié les compétences transversales relatives aux priorités académiques : TUICE, maîtrise de la langue écrite et orale <sup>(1)</sup> avec un objectif complémentaire de préparer à la poursuite d'études ou concours d'entrées à différents concours dans un continuum de formation ;
- avoir choisi un contexte ou une situation-problème de l'actualité sanitaire ou sociale qui permettra de poser un questionnement et d'atteindre les objectifs fixés et de travailler les compétences identifiées ;
- avoir défini une construction de l'activité technologique en s'interrogeant sur :
  - le nombre d'activités et « tâches » associées nécessaire;  
*(tâche = description d'un élément de l'activité correspondant à une prestation attendue à partir des ressources dont dispose l'élève, et en fonction des exigences qui lui sont fixées)*
  - les perspectives actionnelles et mises en projet des élèves au sein des tâches qui peuvent se baser sur 3 grandes types d'actions :
    - une première qui permet une « **entrée** » des élèves dans le contexte ou la situation problème proposée leur permettant ainsi de se représenter le cadre de travail. Cette entrée peut être réalisée par des questions simples ou descriptives s'appuyant sur des verbes d'action de taxonomie 2 et ne mobilisant qu'un nombre restreint des ressources fournies. Cette action peut permettre d'atteindre un niveau dit « **introductif** ».
    - une seconde qui permet aux élèves de réaliser une ou plusieurs **synthèses** et de mobiliser un nombre plus importants et plus divers de ressources. Ce niveau permet d'amorcer un début d'autonomie de l'élève et correspond au niveau « **seuil** » de compréhension que l'on souhaite atteindre pour que les objectifs fixés soient validés.  
*(synthétiser : rassembler, regrouper et organiser des informations, des idées, des arguments, provenant de l'exploitation de différentes ressources et les recomposer en un tout cohérent)*

*pour répondre à un objectif fixe au préalable).*

- une dernière qui permet aux élèves de dépasser ce seuil et atteindre un niveau « avancé » qui s'appuie sur des actions d'**argumentation** au travers desquelles les élèves renforcent l'intégration et leur compréhension des contenus essentiels ainsi que leur autonomie.
  - une hiérarchisation des actions permettant une complexification progressive des tâches, avec des degrés de maîtrise différents et qui va permettre de structurer la pensée et d'établir des liens entre les ressources.
  - l'identification des orientations à donner aux tâches par rapport aux objectifs ;
  - le degré d'initiative et d'autonomie des élèves qu'il faut alors préciser ;
  - les éléments actionnels et organisationnel qui permettent une prise en compte de la différence individuelle ;
  - sur les modalités de mises en action des élèves qui peuvent être alternées au sein d'une séance et entre diverses séances) comme :
    - le travail individuel,
    - le travail en « **communauté de pratiques** » (= *groupes d'élèves avec travail collaboratif dans et entre les groupes*) qui peut se présenter sous différentes formes et nécessite de prendre en compte le savoir-être (*prise de parole et son partage par exemple*) comme :
      - ✓ *l'engagement mutuel* des différents groupes sur un point du thème de travail avec **complémentarité** des différentes actions ;
      - ✓ *l'entreprise commune* avec le **même sujet d'attention** pour tous les groupes ;
      - ✓ la mise en œuvre d'un *répertoire partagé* des travaux des groupes avec **une segmentation des tâches**.
  - la nature des productions des élèves qu'elles soient individuelles ou collectives et qu'il faut essayer de varier dans ces formes : diaporama, tableau, schémas, affiches, animations, saynètes, débats, jeux de rôles ... et qui doivent permettre elles aussi lors de leur réalisation, une mise en réflexion et une structuration de la pensée ;
  - les « **traces** » écrites produites par les élèves tout au long de la séance et qui ne doivent pas se limiter à la production étape ou finale ;
  - les conditions des temps de synthèses collectives « étapes » ou « finale » avec restitution des travaux des élèves et formalisations des réponses mises en regard des objectifs initiaux ;
  - les apports des outils de l'ENT (réseau, stockage de documents, wiki ...) dans la construction des bilans ou synthèses ;
  - la forme à donner différentes aux différents bilans.
- Avoir identifié les ressources nécessaires qu'elles soient :
    - internes : prérequis et pré-acquis ;
    - externes : supports pertinents au regard des objectifs et de qualité scientifique adaptée : textes, textes avec données chiffrées, dessins, articles de journaux spécialisés, de la presse locale ou nationale, pour le grand public, des supports audios, des supports visuels, documents provenant de structures ....
  - Avoir déterminé les conditions et ressources matérielles nécessaires aux activités de la séance : organisation en îlots, poste informatiques, accès aux ressources ...
  - Avoir déterminé les critères, indicateurs, outils d'évaluation (*grille d'évaluation formative*) et modalités (*auto et inter évaluations par les élèves, évaluation par l'enseignant*) afin de disposer

d'un suivi des acquis des élèves : établir un outil d'évaluation qui permettra de mesurer les progrès de l'élève et d'identifier avec lui ce qu'il doit améliorer (*évaluation « positive », au sens étymologique « donner de la valeur »*) ;

- Avoir informé les élèves des « règles » de travail de l'année notamment celles relatives à l'évaluation et les formes qu'elle va prendre au cours de l'année ;
- Avoir travaillé des outils et méthodes communs avec les collègues autour d'un projet commun d'équipe pédagogique ;

**Dans ce contexte, une activité technologique peut prendre des formes variées en fonction de ces conditions déterminées au préalable.**

- (1) « pour une prise en charge collective de la Maîtrise de la Langue dans l'académie de Caen qui précise notamment que les « *pratiques langagières doivent s'enseigner dans leur interaction et selon les contextes spécifiques et particuliers des disciplines et domaines. On ne peut donc attendre des élèves qu'ils possèdent ces compétences de manière préalable aux apprentissages : elles devront s'acquérir au fil de leur scolarité, dans des situations toujours plus complexes et plus diverses, dans les disciplines et dans des champs de savoirs élargis, mis en relation et constitutifs d'une véritable culture. **On ne peut pas dissocier un savoir de la langue qui le construit et le véhicule.** C'est donc cette double prise en charge que le professeur doit articuler constamment.* » ([www.ac-caen.fr/ressources-professionnelles\\_197\\_vademecum.html](http://www.ac-caen.fr/ressources-professionnelles_197_vademecum.html)). Ce qui vaut pour la maîtrise de la langue vaut pour toute compétence.